

---

<b>Division :</b>	Scierie
<b>Titre du poste :</b>	Superviseur mécanique
<b>Département :</b>	Entretien réparation
<b>Titulaires :</b>	
<b>Supérieur immédiat :</b>	Superviseur général entretien mécanique

## NATURE DU POSTE

Sous la responsabilité du superviseur général maintenance et/ou du fiabiliste, il les supporte et assiste dans l'ensemble de leurs fonctions liées à l'entretien mécanique.

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

### Entretien préventif

1. Assure l'application rigoureuse des lois et règlements en santé et sécurité ainsi que la politique de la Société en commandite Scierie Opitciwan en vue d'éliminer les risques, minimiser les accidents de travail et les maladies professionnels.
2. Participe à la planification de l'ensemble des travaux d'entretien.
3. Administre la planification des travaux mécanique (Gestion des bons de travail).
4. Emet les bons de travail et coordonne les travaux de maintenance.
5. Effectue lorsque requis le remplacement ou la réparation des pièces des machines et des équipements.
6. Participe à l'analyse des problématiques mécaniques, porte un diagnostic et assure l'exécution des correctifs les fins de semaine.
7. Travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des ressources affectées aux opérations de l'usine.
8. Répond aux appel de nuit.
9. Collabore à la planification et à l'exécution de projets spéciaux.
10. Responsable de l'entretien des outils destinés au département mécanique.
11. Responsable du bon ordre de l'atelier mécanique et du garage. (5-5)

### Ressources humaines

12. Coordonne et dirige le travail des mécaniciens de l'atelier et de faction.
13. Détermine et distribue les tâches qui devront être effectuées durant les heures de production sur le quart de jour, de nuit et de fin de semaine.
14. Lorsque requis, veille à l'organisation efficace des ressources sous sa responsabilité et assure un coaching régulier.
15. Assure l'utilisation adéquate des documents de prévention tels : permis de travail à chaud, analyse de risques 360, procédure de cadenassage.
16. Assure de l'application des procédures de cadenassage et en voit le suivi auprès des mécaniciens.

**Autres**

17. Assure le respect rigoureux des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement conformément à la norme ISO/SME.
18. Veille à maintenir la propreté des équipements de son secteur.
19. Collabore au contrôle des activités reliées à la protection contre le vol, vandalisme et des incendies.
20. Assiste lorsque requis aux réunions où sa présence est sollicitée.
21. Conseille son supérieur immédiat dans tous les domaines reliés à son champs d'activités et accomplit tout mandat particulier qu'il lui confie.

**Approuvé par :**

---

**Supérieur immédiat**

---

**Titulaire**